

Pour le paiement de votre loyer et de vos charges, adoptez le prélèvement automatique !



Repères :

Pourquoi passer au prélèvement automatique ?

1. **Simplicité.** Vous n'avez plus à vous soucier de l'envoi de votre paiement. Finis les frais d'envoi, la paperasse, les déplacements, la queue au guichet !
2. **Sécurité.** Pas de risque d'oubli, de retard et de relance : même en vacances, vous payez votre loyer à temps et sans tracas.
3. **Budget maîtrisé.** Vous recevez votre avis d'échéance plusieurs jours avant le prélèvement : celui-ci a lieu, selon votre choix, le 5 ou le 12 de chaque mois. Ce délai vous permet d'intervenir, en cas de doute sur le montant de votre quittance.

Comment passer au prélèvement automatique ?

Pour passer au prélèvement, remplissez tous les champs du formulaire ci-dessous sans oublier d'y joindre un relevé d'identité bancaire (RIB). Le Service Recettes de l'OPH vous enverra par la suite un mandat de prélèvement SEPA à signer et nous renvoyer par email.

Coordonnées du titulaire du contrat

Nom *

Prénom *

Numéro de contrat *

Adresse *

Téléphone *

Courriel *

Demande

Je souhaite la mise en place du prélèvement automatique de mes loyers et charges : *

- le 5 du mois
- le 12 du mois

RIB (relevé d'identité bancaire mentionnant l'IBAN) *

Choose File No file selected

Transfert de fichiers

Les fichiers doivent peser moins de **8 Mo**.
Extensions autorisées : **jpg jpeg png pdf**.

Soumettre

Source URL: <https://www.oph-ivry.fr/prelevement>